

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 08 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Thierry Martinaud, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers absents : 2

Etaient présents :

Thierry Martinaud, Peggy Bochet, Wilfried Doudaine, Laëtitia Hermet, Noël Fraisse, Florence Mallein, Aurélien Hoareau, Léa Fanget, Manon Fanget, Lison Bonnard, Fabien Plasson, Cécile Brunon, Alexandre Vagnon.

Mathieu Jurdyc donne procuration à Wilfried Doudaine

Guy Just donne procuration à Noël Fraisse

Date de convocation : 02 juillet 2026

Secrétaire de séance : Léa Fanget

OBJET : Règlement intérieur - correction de la délibération n°042-21420246700012-20260530-002-002-DE

Suite au retour des services de la préfecture, il est nécessaire de corriger et approuver une nouvelle version du règlement intérieur.

Les articles suivants sont modifiés

- Article 1 : Dans tous les cas, les dossiers de délégations de service publiques seront tenus à la disposition des membres du conseil municipal, **au moins 15 jours avant la délibération.**
- Article 3 : Cet espace sera limité à **20 % du volume total des publications émises dans l'année.**
- Article 5 : **S'ils en font la demande, les conseillers peuvent recevoir cette convocation par écrit à leur domicile ou tout autre adresse à leur convenance.**
- Article 6 : **l'ordre du jour est fixé par le maire**
- **Article 21 : Procès-verbaux** (article L.2121-15 du CGCT)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le règlement intérieur tel qu'il lui a été présenté et tel qu'annexé à cette délibération
DIT qu'il est consultable au secrétariat de mairie ou sur le site internet,
DIT que la version corrigée est annexée à la présente délibération

Le Maire
Thierry Martinaud



Secrétaire de séance
Léa Fanget

